

CM/Res 1318 (LIII)

RESOLUTION SUR L'AFRIQUE DU SUD

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni en sa 53ème Session Ordinaire, du 25 février au 1er mars 1991,

Ayant examiné les rapports du Secrétaire Général (CM/1645 (LIII)) et de la 55ème Session du Comité de coordination pour la Libération de l'Afrique (CM/1646 (LIII)) ainsi que les informations fournies par l'ANC et le PAC sur les événements qui se déroulent actuellement en Afrique du Sud,

Reconnaissant que les mesures de réforme de portée limitée faites par M.F.W. de Klerk du régime raciste d'Afrique du Sud étaient la conséquence directe de la pression nationale et internationale, notamment de la lutte armée, des sanctions économiques et de l'isolement politique,

Notant avec une profonde préoccupation que les piliers institutionnalisés de l'apartheid n'ont pas été abolis et qu'ils sont toujours intacts,

Gravement préoccupé par la persistance de la répression brutale des arrestations, de l'incarcération des prisonniers politiques et des jugements politiques des opposants à l'apartheid,

Gravement préoccupé par les activités criminelles des escadrons du régime raciste contre les opposants à l'apartheid et par la vague de violence organisée qui déferle sur tout le pays,

Profondément préoccupé en outre par le fait que la recrudescence de la violence, provoquée dans une large mesure par la persistance de l'apartheid, risque de compromettre la possibilité d'instaurer un climat favorable aux négociations,

Notant en outre avec une profonde préoccupation la coopération militaire croissante entre le régime de Prétoria et Israël sioniste ainsi qu'avec Taïwan, en particulier la collaboration ayant abouti à la récente fabrication de missiles nucléaires par ce régime et à des essais sur ces missiles,

Indigné par la décision de certains pays de lever ou d'assouplir les sanctions et autres formes de pression et par les violations réitérées de l'embargo pétrolier décrété par l'ONU contre l'Afrique du Sud,

Notant avec satisfaction la détermination grandissante des peuples opprimés et dépossédés d'Afrique du Sud de se libérer du joug de l'apartheid et de créer un Etat démocratique, non racialement et uni,

Notant en outre avec satisfaction la demande générale de la majorité opprimée et dépossédée d'élire une assemblée constituante qui se chargerait de mettre au point une constitution démocratique, non raciale authentique,

Rappelant la Déclaration de Harare sur la question de l'Afrique du Sud, adoptée par le Comité Ad Hoc des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA sur l'Afrique du Sud à Harare, Zimbabwe, le 21 août 1989,

Rappelant en outre la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique Australe, adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies, à sa 16ème Session Spéciale en décembre 1989,

1. CONDAMNE l'incarcération prolongée des dirigeants et militants politiques, y compris les 14 d'Uppington et les 6 de Sharpeville, ainsi que l'escalade des actes de répression brutale perpétrés par le régime raciste.

2. CONDAMNE ENERGIQUEMENT le régime de Prétoria pour avoir orchestré, coordonné et encouragé la vague destructrice de violence qui a déferlé sur l'Afrique du Sud, tout particulièrement dans les Townships africains autour de Johannesburg.

3. REND HOMMAGE à l'african National Congress pour avoir initié les Documents de Groot Schuur et de Prétoria en vue d'éliminer tout obstacle pouvant se dresser sur la voie des négociations véritables.

4. CONDAMNE le régime de Prétoria pour sa mauvaise foi et son refus de s'acquitter de ses engagements tels que stipulés par les Documents de Groot Schuur et de Prétoria.

5. NOTE AVEC SATISFACTION les efforts déployés par les Mouvements de Libération Nationale ainsi que par les forces progressistes nationales et internationales pour intensifier la lutte et mobiliser l'appui pour l'élimination de l'apartheid.

6. SE FELICITE de la récente amélioration des relations entre l'ANC, le PAC et les autres mouvements anti-apartheid en Afrique du Sud et les APPELLE à une plus grande cohésion et à constituer un front commun de toutes les organisations anti-apartheid, pour faire face à l'ennemi commun.

7. APPELLE la Communauté Internationale, et tout particulièrement les Etats membres de l'OUA, à accorder une assistance accrue aux Mouvements de Libération Nationale pour faciliter leur installation en Afrique du Sud et l'intensification de leur lutte.

8. REITERE le fait que l'Afrique préfère voir le système d'apartheid aboli par la négociation authentique tel que prévu dans la Déclaration de Harare et dans la Déclaration des Nations Unies sur l'apartheid et ses Conséquences Destructrices en Afrique Australe.

9. REITERE en outre la détermination de l'Afrique, en l'absence d'un règlement négocié, de continuer à accorder son soutien à la lutte légitime du peuple opprimé de l'Afrique du Sud sur tous les fronts, y compris la lutte armée.

10. LANCE UN APPEL à la Communauté Internationale ainsi qu'aux Etats membres de l'OUA de maintenir les sanctions existantes et autres formes de pression internationale contre le régime raciste de Prétoria "en attendant que des mesures et modalités transitoires sur le processus d'élaboration et d'adoption d'une nouvelle constitution et de transition à un ordre démocratique comprenant la tenue d'élections soient adoptées" conformément à la Déclaration de l'ONU adoptée par consensus sur l'apartheid et ses Conséquences destructrices en Afrique Australe.

11. INVITE EGALEMENT la Communauté Internationale et en particulier le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale et les autres Institutions Financières à éviter, dans le même sens, l'octroi de prêts et crédits au régime de Prétoria, "en attendant que des mesures et modalités transitoires sur le processus d'élaboration et d'adoption d'une nouvelle constitution et de transition à un ordre démocratique comprenant la tenue d'élections soient adoptées" conformément à la Déclaration de l'ONU adoptée par consensus sur l'apartheid et ses Conséquences Destructrices en Afrique Australe.

12. CONDAMNE ENERGIQUEMENT l'établissement de relations diplomatiques et divers autres contacts avec le régime de Prétoria et INVITE les pays engagés dans de telles activités à reconsidérer d'urgence leurs décisions et à mettre un terme à ce genre d'actions.

13. CONDAMNE EN OUTRE la migration de certains ressortissants de l'Europe de l'Est en Afrique du Sud, bastion de l'apartheid, en vue de consolider le régime raciste de Prétoria.

14. CONDAMNE ENERGIQUEMENT la coopération militaire et nucléaire sans cesse accrue entre le régime raciste de Prétoria et Israël sioniste ainsi que la coopération militaire entre le régime raciste et Taïwan et DEMANDE, par conséquent, le strict respect de l'embargo sur les armes décrété contre l'Afrique du Sud, tel que stipulé dans la Résolution 418 (1977) du Conseil de Sécurité de l'ONU.

15. CONDAMNE EGALEMENT les violations continues de l'embargo sur le pétrole imposé par l'ONU à l'Afrique du Sud et INVITE tous les Etats à adopter des mesures efficaces en vue d'élargir le champ de l'embargo et d'assurer ainsi l'arrêt total des livraisons et du transport maritime de pétrole et de produits pétroliers vers l'Afrique du Sud, soit directement ou indirectement.

16. INVITE les Etats membres de l'OUA à maintenir une position commune et à poursuivre l'isolement total du régime raciste ainsi que les sanctions et autres formes de pression jusqu'à l'élimination de l'apartheid.